

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1050
1^{er} février 2007

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE CINQUANTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 1^{er} février 2007, à 10 h 10

Présidente: M^{me} Claudine MTSHALI (Afrique du Sud)

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1050^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Est inscrit sur la liste des orateurs pour aujourd'hui, le représentant de la Suisse. Je donne la parole au représentant de la Suisse, l'Ambassadeur Jürg Streuli.

M. STREULI (Suisse): Madame la Présidente, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence pendant une séance plénière formelle, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence et vous assurer de l'entier soutien de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

Je vais commencer mon bilan de l'année 2006 par les armes classiques, dont la réglementation constitue une priorité en matière de désarmement pour mon pays. L'entrée en vigueur du Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre durant la troisième Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques est assurément un succès important. La Suisse va continuer à militer pour la mise en œuvre effective de ce protocole. Cette conférence d'examen a aussi permis une évolution intéressante des débats au sujet des sous-munitions, avec l'adoption d'un mandat révisé pour 2007. Mon pays se réjouit aussi de l'impact qu'a eu, pour la suite des débats sur les sous-munitions, la déclaration commune de 26 États parties à la Convention demandant notamment que soit conclu un nouvel accord international visant à régler les graves problèmes humanitaires posés par les sous-munitions. En matière de mines antivéhicule, la Suisse regrette amèrement qu'aucun consensus acceptable sur de nouvelles normes de droit international humanitaire n'ait pu être obtenu.

Les résultats de la sixième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques peuvent être considérés comme un succès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Ils donnent un signal positif et encourageant pour les travaux de cette année.

Dans le domaine des armes légères, l'année 2006 a vu l'échec de la Conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Les travaux de la Première Commission à l'automne 2006 ont permis d'assurer au moins un suivi du Programme d'action au niveau mondial et la Suisse s'en réjouit. Malgré l'échec de la Conférence d'examen, le Programme d'action reste le seul document de l'ONU qui contienne un catalogue complet de mesures destinées à endiguer le commerce illicite des armes légères. Il est également le seul qui ait été accepté par tous les États Membres de l'ONU. La Suisse continuera, comme elle l'a fait depuis son adoption, à le mettre en œuvre et elle s'emploiera à obtenir des autres États qu'ils le fassent aussi. À nos yeux, ce programme d'action demeure un instrument clef pour les années à venir.

Mon pays s'est également engagé en faveur d'une meilleure prise en compte des effets négatifs de la violence armée sur le développement. Il a pris l'initiative, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, d'organiser un sommet ministériel sur ce thème à Genève le 7 juin 2006. À l'issue de ce sommet, les 42 États présents ont signé la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement et se sont ainsi engagés à prendre toute une série de mesures afin de réduire la violence armée dans le monde, à l'horizon 2015. Dans l'intervalle, la Déclaration de Genève a recueilli le soutien de nombreux autres États, indiquant l'importance que revêt cette question aux yeux de bon nombre de pays.

(M. Streuli, Suisse)

La Suisse poursuit cette initiative et s'attache, avec un groupe d'États, à concrétiser les engagements pris. En coordination avec d'autres initiatives internationales existantes ou en préparation, un plan d'action sera établi et les États signataires de la Déclaration procéderont à l'examen des progrès accomplis, en 2008.

Les événements qui ont eu lieu au cours des douze derniers mois sont venus confirmer l'importance et la gravité grandissante de la question de la sécurité spatiale. Le premier essai, en plus de vingt ans, d'une arme antisatellite en est le fait le plus marquant, sinon le seul qui soit préoccupant. Pour un nombre toujours croissant de pays, les applications spatiales jouent un rôle critique dans la fourniture de services essentiels ainsi que dans de nombreux aspects de la vie quotidienne. Le maintien d'un accès durable à l'espace et de la stabilité de ce milieu doit donc être un objectif commun. Le stationnement d'armes dans l'espace ainsi que le déploiement d'armes ciblant les systèmes spatiaux à partir de la Terre iraient à l'encontre d'un tel objectif. Une telle évolution ne ferait que compromettre la sécurité de l'espace, y compris pour ceux qui participent activement à un tel déploiement. La sécurité de l'espace ne peut être, en effet, qu'une et indivisible. D'autres approches permettant de renforcer la sécurité spatiale et de fournir une réponse aux préoccupations au sujet de la vulnérabilité des systèmes spatiaux peuvent et doivent être élaborées. La Conférence du désarmement a déjà esquissé d'importantes pistes en ce sens. La Suisse estime qu'il est impératif que celles-ci soient approfondies cette année dans le cadre d'un dialogue structuré et substantiel.

De l'avis de mon pays, un traité visant l'interdiction des matières fissiles est la question qui se prêterait le mieux à ce stade à des négociations au sein de la Conférence. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien fondamental pour un tel traité. Cette année, nous pouvons tirer parti des résultats enregistrés l'année dernière, qui sont les fruits des débats intenses tenus entre experts et des documents de travail présentés. Ce processus a amélioré la compréhension d'aspects techniques très divers liés à notre effort. Une délégation a même soumis un projet de traité et un projet de mandat de négociation. À ce stade, le défi majeur pour notre instance consistera à trouver la voie menant à l'ouverture de négociations.

La Suisse, qui assurera l'une des six présidences de la session de 2007, voudrait lancer un appel à tous les membres de la Conférence afin qu'ils n'épargnent aucun effort et utilisent à bon escient l'élan positif obtenu l'année dernière. Les aspects cruciaux ont été identifiés, et nous sommes conscients qu'il existe plusieurs conceptions différentes de la manière d'aborder ces problèmes. Aux yeux de ma délégation, une approche pragmatique concernant les aspects cruciaux du traité considéré, y compris les préoccupations au sujet des modalités de vérification du traité, reste la seule manière d'obtenir le consensus. L'année 2007 sera cruciale pour le maintien de l'élan pris. La Suisse encourage toutes les délégations à s'engager dans les négociations sans condition.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant de la Suisse pour sa déclaration. La liste des orateurs est épuisée. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Je vais à présent inviter la Conférence à se prononcer sur des demandes supplémentaires de participation à ses travaux, émanant d'États qui n'en sont pas membres. Ces demandes, qui sont

(La Présidente)

reproduites dans le document CD/WP.544/Add.2, ont été reçues du Brunéi Darussalam, des Philippines et de la Zambie.

Puis-je-considérer que la Conférence décide d'inviter ces États à participer à ses travaux, conformément à son règlement intérieur?

Il en est ainsi décidé.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): En ce qui concerne le calendrier des séances officielles et informelles, le secrétariat, à la demande du représentant des Pays-Bas, M. Landman, fera distribuer avant la fin de la semaine, sous la cote CD/2007/CRP.3, un document reprenant les arrangements proposés par les coordonnateurs.

Les travaux de la présente séance plénière officielle sont terminés.

Je vous informe que la prochaine séance plénière officielle de la Conférence aura lieu le mardi 6 février 2007, à 10 heures. La première séance informelle consacrée au point 1 de l'ordre du jour se tiendra le même jour, à 15 heures, sous la présidence de l'Ambassadeur Strømme.

La séance est levée à 10 h 20.
